

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Lundi 8 avril 2024

18H00 - Point 1.1

Ville de Marck-en-Calaisis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 08 avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique (arrivée 18h14), MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, MILLIEN Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANCQUART Christopher, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy (arrivé à 18h11), BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

DUMONT Véronique (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
FIOLET Evelyne (Pouvoir Fabrice MARTIN)
BRANLY Sandrine (Pouvoir Corinne NOEL)
MAGNIER Renée (Pouvoir Sabrina MERCIER)
GEISLER Maryse (Pouvoir Sophie MILLIEN)
VANDEWALLE Julie (Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
DESORT Annie (Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)

WASSELIN JEAN-GUY (Pouvoir Robert PILLE)

HUGOT Léa (Pouvoir Quentin WILLAUME)
DEROI Alexandre (Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL Céline (Pouvoir William BOUCHEL)

PERON Laurent

INFORMATIONS

A Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

A Mesdames et messieurs les administrés qui assistent à ce conseil,

A tous les internautes qui nous suivent en direct sur le site Facebook de la ville,

Madame le Maire souhaite la bienvenue à ce conseil municipal.

Manifestations

Vendredi soir dernier, 515 spectateurs se sont rendus au complexe Hubert SEBAN pour le spectacle « Enfin » de l'humoriste Gérémy CREDEVILLE, connu pour ses interventions à la télévision sur TF1 et sur France Inter. Dans un complexe archi-comble, les spectateurs ont ri et applaudi durant plus de 1h30 l'humoriste originaire de la région.

Hier, avait lieu la traditionnelle brocante de printemps. Dès 8h, les chineurs ont pu faire de bonnes affaires ou simplement se promener dans les allées de la première brocante de l'année qui connait toujours un franc succès.

Une nouveauté cette année, Le 25 mai prochain, les Marckois pourront assister à la première édition du marché nocturne sur la place de l'Europe avec au programme : une quarantaine d'exposants, une paella géante préparée par le Bistrot de la Place, deux groupes de musique de Marck, un spectacle de cracheurs de feu et un DJ pour terminer la soirée.

> Démocratie participative

Par délibération, le conseil municipal a créé un nouveau mode de consultation participatif plus dynamique, des commissions thématiques ouvertes à tous : élus, habitants et spécialistes concernés.

L'objectif est de permettre d'élargir la participation des citoyens sans formalisme particulier, d'associer tous les élus intéressés, ...

De ce fait, trois commissions thématiques ont ainsi été créées.

La première s'est réunie mercredi dernier. Une quinzaine de personnes a participé à la présentation de l'étude réalisée avec le schéma cyclable afin d'effectuer un état des lieux des aménagements existants concernant la pratique du vélo sur le territoire communal et d'évoquer des propositions d'amélioration. Cette étude faisait suite au projet participatif 2019.

Après une synthèse du plan vélo réalisée par le bureau d'études, deux groupes de travail ont réfléchi sur les axes prioritaires à traiter, les aménagements à réaliser et les actions à mettre en œuvre pour promouvoir le vélo sur la commune.

Ce sujet répond à notre programme municipal en sa proposition 55.

Deux autres commissions sont d'ores et déjà programmées :

• La gestion différenciée, demain le 9 avril 2024 à 18h en mairie

Il est clair que les changements climatiques et leurs conséquences ne permettent plus à la commune d'envisager la gestion de ses espaces verts de la même manière qu'il y a 10 ans.

Les épisodes de sécheresse ou de pluies abondantes mettent à mal les plantations.

Ainsi, une réflexion sera lancée sur le sujet après l'intervention d'un expert du conservatoire des espaces naturels sur le sujet.

• La lutte contre les inondations, le 27 mai 2024 à 18h en mairie (la date a été modifiée car la date annoncée précédemment correspondait au lundi de pentecôte).

Suite aux fortes précipitations de novembre dernier, il s'agira de faire un point sur la situation de la commune, lister les problèmes rencontrés et d'envisager un plan d'actions.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous rejoindre pour partager votre réflexion.

Une communication plus précise sera réalisée sur le site Internet de la commune et les réseaux sociaux afin d'y associer les Marckois intéressés par ces sujets.

> Fermeture de classes

Par courrier en janvier dernier, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Pas-de-Calais a informé la commune de sa décision de supprimer un poste à l'école maternelle du Moulin et un poste à l'école primaire de l'Aéroport à la rentrée 2024/2025.

En effet, depuis le début de l'année, Madame le Maire a rencontré Monsieur l'inspecteur de l'Éducation Nationale afin d'échanger sur les fermetures de classe pouvant impacter la commune à la rentrée 2024/2025. A l'origine au nombre de 4, l'argumentation apportée a permis de réduire finalement le nombre de fermetures à 2.

Le conseil municipal du 11 mars dernier a adopté une motion contre la fermeture de ces 2 classes.

Grâce à la concertation que Madame le Maire a entreprise avec l'aide de Monsieur le Député, le Directeur Académique a finalement confirmé une seule fermeture de classe à l'école maternelle du Moulin par arrêté du 12 mars 2014.

Même si la fermeture d'une classe a été actée, les effectifs par classe demeureront de 22,6 élèves pour un effectif théorique moyen attendu par l'éducation nationale de 24 élèves par classe.

Enfin, Madame le Maire a rencontré la semaine dernière la nouvelle Sous-Préfète, Madame Agathe CURY qui est venue en mairie afin de prendre connaissance des différentes problématiques communales que sont la sécurité, les projets d'aménagement de nouveaux logements, les demandes de subvention, la rénovation du phare de Walde, ... ainsi que le projet de création d'une halte ferroviaire sur la ligne Calais-Dunkerque, sujet que Madame le Maire a également évoqué ce jour lors de ma rencontre avec Monsieur Roland LESCURE, Ministre de l'industrie en visite à Calais.

Les informations générales étant données, nous pouvons passer, dès à présent, à l'ordre du jour.

En l'absence de Madame Léa HUGOT, excusée, Madame le Maire propose de désigner Monsieur Quentin WILLAUME secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur Quentin WILLAUME procède à l'appel.

Le guorum étant atteint, madame le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

3 ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- 3.2 Cadre de vie Projet de construction de 58 logements locatifs rue Henri Matisse dénomination de rue
- 3.3 Cadre de vie engagements quartiers 2030 Autorisation

ADOPTE A L'UNANIMITE

1 ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du Procès-Verbal du 11 mars 2024

Monsieur Jean Guy WASSELIN entre dans la salle et prend place.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.2 Administration générale – Convention de partenariat entre la commune et l'Etat relative à la vidéoprotection urbaine – Autorisation de signature

La sécurité, c'est une préoccupation au quotidien et tout est mis en œuvre pour que Marck demeure une commune tranquille où il fait bon vivre.

D'ailleurs les dernières statistiques de la Police Nationale le confirme. Marck est une ville calme avec peu de délinquance, même si nous restons vigilants et qu'un cambriolage de trop.

Je tiens à remercier Monsieur Dimitri LOUVET, conseiller municipal à la sécurité, pour son investissement notamment pour sa présence sur le terrain.

La Police Municipale composée de 4 agents et 1 en cours de recrutement œuvre au quotidien pour assurer cette mission complexe aux vues de l'étendue du territoire communale et de la diversité des problèmes rencontrés.

Sachez que les policiers municipaux font leur maximum pour remplir leur mission de sécurisation et d'aide aux marckois. Je tiens à les remercier.

La commune s'est également dotée de 95 caméras pilotées aujourd'hui par un centre de supervision urbain (C.S.U.).

Ces 95 caméras soient 139 vues servent quotidiennement aux policiers municipaux pour veiller à la sécurité des marckois lors de vols, d'accidents de la route ou de contrôle aux abords des écoles et équipements publics.

Deux caméras nomades autonomes sont régulièrement installées sur les zones les plus sensibles comme dernièrement sur le quartier des Dryades ou le city stade. Elles ont un effet dissuasif quasi immédiat.

La vidéoverbalisation a été installée aux abords des écoles et permet à un policier municipal de verbaliser sans se déplacer sur le terrain à partir du centre de supervision urbain les contrevenants qui ne respectent pas le code de la route et mettent en danger les enfants et les parents. C'est la prévention et la sécurité des familles qui seront prioritaires à la verbalisation.

INTERVENTION DE MONSIEUR DIMITRI LOUVET

« Dans le cadre de sa politique de sécurité et de la poursuite du développement de son partenariat avec les forces de l'ordre, la commune a été sollicitée par les services de l'État pour un partenariat avec la Direction Interdépartementale de la Police Nationale du Pas-de-Calais.

Madame Véronique DUMONT DESEIGNE entre dans la salle et prend place.

Il s'agit, pour la commune, de mettre à disposition du Centre d'Information et de Commandement d'Arras (CIC) les images émanant de son système de vidéoprotection implanté sur son territoire. L'objectif général est d'améliorer la sécurité sur le territoire français en accédant à un maillage de caméras réparties sur le pays.

L'opération consiste à renvoyer, sans enregistrement, les images du Centre de Supervision Urbain de Marck vers le CIC d'Arras dont la commune dépend.

Les arrêtés préfectoraux autorisent l'accès aux images et aux enregistrements aux personnels des services de l'Etat, individuellement désignés et dûment habilités par leur chef de service,

Cette mise à disposition du flux ne remet pas en cause le fonctionnement du système de vidéoprotection actuel et est limitée à 8 flux simultanés.

Une convention, d'une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction, encadre strictement les modalités de déport d'images.

La participation financière de la commune n'est requise que pour les opérations de maintenance du serveur informatique qui sera nécessaire à la mise en place du déport d'images.

Madame le Maire vous propose d'approuver la convention de partenariat entre la commune de Marck et l'État relative à la vidéoprotection urbaine et de l'autoriser à signer la présente convention et tout document à intervenir ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.3 Administration générale – Statuts de Grand Calais Terres & Mers – Extension de compétences

INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE

« La commune de Calais dispose, sur le bassin de la batellerie, d'une halte fluviale (pontons flottants) dont elle assure l'entretien et l'accueil des plaisanciers. Un projet de requalification de ces espaces est d'ailleurs en cours de réalisation.

Compte tenu de la vocation touristique de cet espace qui s'insère pleinement dans la stratégie d'attractivité du territoire, notamment par la valorisation de son patrimoine nautique et de ses canaux, le Conseil Communautaire a approuvé le transfert de sa gestion à Grand Calais Terres & Mers.

Ainsi, le Conseil Communautaire de Grand Calais Terres & Mers a, par délibération en date du 8 Février 2024, approuvé l'extension de la compétence « valorisation environnementale et touristique des berges et canaux » exercée à titre supplémentaire par : « la gestion, l'aménagement et l'entretien de la halte fluviale du bassin de la batellerie, situé sur la commune de Calais ».

L'extension de compétences, prévue par l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ne peut légalement intervenir qu'à l'issue d'une procédure formalisée qui impose que soient prises des délibérations concordantes par les conseils municipaux des communes membres.

Madame le Maire vous propose d'approuver l'extension de la compétence « valorisation environnementale et touristique des berges et canaux » exercée à titre supplémentaire par : « la gestion, l'aménagement et l'entretien de la halte fluviale du bassin de la batellerie, situé sur la commune de Calais ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 FINANCES

2.1 Finances – Approbation du Compte de Gestion 2023

Avant de laisser la parole à Monsieur Raymond Lefebvre, je tenais à féliciter le travail effectué par le service financier et sa responsable, Madame Christine FAILLY, tout particulièrement cette année du fait du changement de nomenclature comptable avec le passage de la M14 à la M57.

INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE

« Le compte de gestion est le bilan financier des comptes de la commune établi par le comptable public de la commune.

Je vous rappelle que les opérations relatives à l'exécution du budget relèvent exclusivement des ordonnateurs et des comptables publics.

Les fonctions d'ordonnateur et de comptable public sont incompatibles. L'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses.

Le comptable, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement après avoir exercé les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou de ces dépenses.

Il doit être conforme au Compte Administratif et doit être validé par le Conseil Municipal.

Madame le Maire vous confirme que les chiffres et les résultats du compte de gestion 2023 sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2023 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Ce compte de gestion n'appelle ni observation et ni réserve sur la tenue des comptes ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.2 Finances – Approbation du Compte Administratif 2023 (maquette et annexes transmises avec la convocation Commission Finances)

Les documents relatifs au compte administratif 2023, maquettes, note de synthèse et bilan annuel 2023 de la gestion des AP vous ont été transmis <u>par mail</u> pour la Commission Finances du 25/03/2024.

Avant de donner la parole à monsieur Raymond LEFEBVRE, qui va vous présenter le Compte Administratif 2023, je voudrais simplement rappeler les résultats :

Excédent de fonctionnement : 2 015 648,84 €

Déficit d'investissement : 267 720,42 €

Le résultat de clôture 2023 est donc de 1747 928,42 €

Madame le Maire rappelle que l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe selon lequel dans la séance où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit un Président de séance autre que le Maire.

Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Une procuration donnée au Maire ne peut être utilisée lors du vote du compte administratif. De la même manière, le maire ne peut donner procuration à un conseiller pour voter à sa place lors de ce vote.

Madame le Maire propose d'élire Monsieur Raymond LEFEBVRE, Président de la séance pour cette question.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Madame le Maire demande à Monsieur Raymond LEFEBVRE de présenter le Compte Administratif 2023.

INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE

« Le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion du maire pour l'exercice écoulé. Il retrace les ouvertures cumulées de crédits en dépenses et en recettes votées par l'assemblée, les dépenses et les recettes effectuées par l'ordonnateur et constate les résultats comptables de l'exercice écoulé.

A l'examen des comptes 2023, les observations suivantes peuvent être faites :

En fonctionnement, le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 9 713 632,45 € réparti essentiellement entre :

• 59,91 % de charges de personnel qui augmentent de 2,61 % (chapitre 012). Cette progression est liée notamment à l'effet sur une année pleine de la revalorisation de la valeur du point d'indice de 3,5 % au 01/07/2022, à la revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,5 % au 01/07/2023, à l'effet sur une année pleine de l'augmentation du SMIC de 7,77 % sur l'année 2022, à l'augmentation du SMIC de 4,03 % sur l'année 2023, à la revalorisation de l'indice de certains échelons et de certains grades suite aux augmentations du SMIC, au tuilage d'un poste à la Police Municipale, à la reprise en activité d'agents à temps complet suite à une disponibilité maladie ou un temps partiel, à une hausse du nombre d'agents contractuels, à la hausse des taux AT et à la mise en place des tickets Restaurant à compter de juillet 2023 ; la commune a procédé au recrutement d'un agent à temps complet pour la gestion des marchés publics et de 2 agents à temps complet pour renforcer les services administratifs et techniques. La commune a également recruté en interne un DGA. 3 agents ont été radiés des cadres. S'agissant de l'évolution de carrière des agents, 5 agents contractuels ont été stagiairisés, 46 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon et 17 agents d'un avancement de grade ;

- 23,77 % de charges à caractère général (chapitre 011 : fonctionnement des services, entretien du patrimoine communal, contrats de prestation...) qui régressent de 4,45 % du fait notamment de la baisse des besoins en fournitures et en prestations pour l'entretien du patrimoine communal et de la diminution des dépenses liées à l'organisation d'évènements, d'animations et d'actions festives et culturelles ;
- 13,91 % d'autres charges de gestion courante (chapitre 65 : service incendie, subventions, indemnités des élus ...) ;
- 2,41 % d'autres charges, financières, exceptionnelles, provisions et atténuations de produits, (chapitres 66, 67,68 et 014).

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 11 114 241,34 € hors excédent reporté dont essentiellement :

- 56,73 % d'impôts et taxes (chapitre 73);
- et 33,53 % de dotations et participations (chapitre 74).

Le résultat reporté de l'année 2022 au compte 002 s'est élevé à 850 000 €.

Nous avons donc pour 2023 sur le Budget Général un <u>excédent de fonctionnement</u> de 2 015 648,84 €.

En investissement, le compte administratif fait apparaître :

En dépenses réelles d'investissement un montant de 3 706 282,95 € réparti en grande partie entre :

- Les différents chantiers terminés ou commencés ou poursuivis en 2023 (la réfection du quartier des Hautes-Communes, les travaux de réfection de la rue de la Rivière d'Oye, la fin des travaux de la rue des Sapins, les travaux de création d'un skateparc, la création d'une aire de jeux au Fort-Vert, la plantation d'arbres dans le parc urbain Simone Veil, la réfection de la toiture de l'école du Moulin, les travaux de vidéoprotection dans le cadre du projet « Terminus », la mise en place d'un système de vidéoverbalisation devant les écoles et aux Dryades, …)
- Des achats (matériel pour les services techniques, logiciels et matériel informatique pour les services administratifs, mobilier pour les écoles, matériel de nettoyage, mobilier urbain, défibrillateurs, buts transportables pour le terrain synthétique, illuminations pour les voiries et façades de bâtiments ...)
- Et le paiement des annuités d'emprunt en capital.

La section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP). Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année. Un bilan de la gestion des AP doit être présenté chaque année au conseil municipal à l'occasion du vote du compte administratif.

En 2023, certaines de nos dépenses d'équipement faisaient l'objet d'une autorisation de programme (AP). Le bilan annuel 2023 de la gestion de ces AP se présente ainsi :

- Autorisation de programme « travaux d'aménagement de la Place de l'Europe et des rues Adjacente », opération n° 9036 :
 - Les crédits de paiement antérieurs au 01/01/2023 s'élèvent 5 566 353 €
 - o Les crédits de paiement ouverts en 2023 étaient de 56 000 €
 - o Les crédits de paiement réalisés durant 2023 s'élèvent à 50 579 €
 - o Les travaux étant terminés, le solde au 31/12/2023 de 5 421 € sera annulé
 - o Ainsi le montant final de l'autorisation de programme s'élève à 5 616 932 €
- Autorisation de programme « réfection du quartier des Hautes-Communes », opération n° 9039 :
 - Les crédits de paiement antérieurs au 01/01/2023 s'élèvent à 969 066,07 €
 - Les crédits de paiement ouverts en 2023 étaient de 820 000 €

- Les crédits de paiement réalisés durant 2023 s'élèvent à 747 231,96 €
- o Les travaux sont terminés mais des dépenses restent à mandater à hauteur de 39 649 €
- o l'autorisation de programme sera donc révisée en 2024 et fixée à 1 755 947,03 €
- Autorisation de programme « Rénovation de la rue du Canal », opération 9041 :
 - Les crédits de paiement antérieurs au 01/01/2023 s'élèvent à 371 171 €
 - o Les crédits de paiement ouverts en 2023 étaient de 30 000 €
 - o Les crédits de paiement réalisés durant 2023 s'élèvent à 25 432 €
 - o Les travaux étant terminés, le solde au 31/12/2023 de 4 568 € sera annulé
 - o Ainsi le montant final de l'autorisation de programme s'élève à 396 603 €
- Autorisation de programme « Réfection des allées des Fauvettes et des Pinsons », opération 9042 :
 - L'autorisation de programme a été créée en 2023 pour un montant de 410 000 €, avec une réalisation des travaux de l'éclairage public en 2023 et des travaux de voirie en 2024
 - o Les crédits de paiement ouverts en 2023 étaient de 70 000 €
 - o Le reste à financer en 2024 était fixé à 340 000 €
 - Les crédits de paiement réalisés durant 2023 s'élèvent à 0 € et des restes à réaliser à hauteur de 50 607 € sont reportés au budget 2024
 - Afin de prendre en compte les restes à réaliser et les travaux de voirie de la rue des Chardonnerets, l'autorisation de programme sera révisée en 2024 comme suit :
 - Libellé de l'autorisation de programme : « Réfection des allées des Chardonnerets, des Fauvettes et des Pinsons »
 - Montant de l'autorisation de programme : 550 607 €
 - Montant des crédits de paiement pour 2024 : 550 607 €

En recettes réelles d'investissement, un montant de 2 937 457,91 € hors excédent 2022 reporté et composés de la part de l'excédent de fonctionnement de 2022 affecté en investissement, du Fonds de Compensation de la TVA (F.C.T.V.A.), de taxes d'aménagement, de subventions, du remboursement d'1/10^e du prêt accordé en 2022 à une association marckoise, du remboursement de travaux d'enfouissement de réseaux réalisés sous mandat pour la FDE, du virement de la section de fonctionnement, des dotations d'amortissement. Un emprunt a été débloqué pour financer une acquisition foncière située avenue de Calais.

L'excédent d'investissement 2022 reporté au compte 001 s'est élevé à 266 144,57 €.

Compte tenu de ces éléments et des opérations d'ordre et patrimoniales réalisées sur l'exercice 2023, la section d'investissement laisse donc apparaître un solde d'exécution déficitaire de 267 720,42 €.

Des restes à réaliser 2023 de la section d'investissement seront pris en compte dans le budget 2024. En dépenses, ils s'élèvent à 575 707 € comprenant notamment des travaux de voirie, d'éclairage public et d'aménagements extérieurs (la réfection du quartier des Hautes-Communes et des allées des Fauvettes et des Pinsons), les travaux de création d'un skateparc, l'installation d'un système d'accès sur les portails et dans l'enceinte du stade de Marck, la maîtrise d'œuvre relative à la réfection de la toiture du COSEC, des études portant sur la création d'une médiathèque et sur la requalification de la rue Robelin, l'acquisition de parcelles Impasse Vauban, la création d'un jardin du Souvenir et l'installation d'un columbarium au cimetière de Marck Centre, l'acquisition d'équipements (un logiciel pour le service Cimetière, du mobilier et matériel informatique pour les services administratifs, un standard téléphonique pour l'espace France Services, un garage sur roues pour la piste d'athlétisme, le matériel et les licences pour la mise en œuvre du parcours « Patrimoine » dans le cadre du projet participatif 2021 ...).

En recettes, les restes à réaliser s'élèvent à 1114 067 €. Il s'agit de subventions ou de remboursements de travaux notamment pour la réfection du quartier des Hautes-Communes, de la rue de la Rivière d'Oye, la création d'un skateparc, la réfection de l'éclairage public allées des Chardonnerets, des Fauvettes et des Pinsons, la réfection de la toiture du module 1 au stade de

Marck, la création d'un jardin du Souvenir et l'installation d'un columbarium au cimetière de Marck Centre, l'installation d'un système de vidéoverbalisation aux Dryades ...

On constate un excédent de financement en investissement de 270 639,58 €.

Le résultat comptable (cumulé) de l'exercice 2023 est donc de 2 286 288,42 €. Pour rappel ce résultat comptable était de 2 476 189,08 € en 2022 ».

Madame le Maire quitte de la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Lefebvre pose la question pour le vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.3 Finances – Affectation des résultats 2023

Les résultats de l'exercice 2023 doivent être affectés avant d'être repris dans le budget 2024. Madame le Maire propose d'approuver l'affectation suivante :

- Report du déficit d'investissement (article 001 dépenses d'investissement) pour 267 720,42 €
- Financement des dépenses d'investissement (article 1068 recettes d'investissement) pour 1 190 348,84 €
- Report du solde de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement (article 002 recettes de fonctionnement) pour 825 300 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.4 Finances – Consolidation des comptes 2023

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Raymond LEFEBVRE.

INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE

« En application de l'article L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire vous demande d'adopter la consolidation des comptes 2023 telle que présentée dans le projet de délibération qui reprend les résultats du budget du CCAS et de ses budgets annexes ainsi que le montant total des subventions versées en 2023 au Centre Social et Culturel par la commune.

Le Centre Social et Culturel ne peut fournir son bilan financier 2023 puisque le commissaire aux comptes de l'association n'est pas intervenu à ce jour.

Madame le Maire propose donc d'annexer ce bilan au budget principal dès sa validation par le commissaire aux comptes et par le Conseil d'Administration du CSC. Le résultat vous sera communiqué lors d'un prochain Conseil Municipal ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.5 Finances – Approbation du Budget Primitif 2024 (maquette, projet de délibération et annexes transmis avec la convocation Finances commission Finances)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Les documents relatifs au budget primitif 2024, projet de délibération et annexes (budget primitif 2024 simplifié, note de synthèse), maquette et détail de la section d'investissement 2024 vous ont été envoyé **par mail** pour la Commission de Finances du 25/03/2024.

Avant de donner la parole à Monsieur Raymond LEFEBVRE pour présenter le budget primitif 2024, Madame le Maire apporte une précision sur les produits de fiscalité. La DDFIP a transmis l'état 1259. Les produits prévisionnels communiqués sont supérieurs aux prévisions budgétaires inscrites au budget primitif 2024. Ces recettes supplémentaires feront l'objet d'une décision modificative courant 2024.

INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE

« Avant de passer à la présentation du budget primitif 2024, je vous rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2024, le budget de la ville applique la nomenclature budgétaire et comptable M57 entraînant notamment :

- un changement de maquette budgétaire ;
- la mise en place d'un règlement budgétaire et financier, le RBF;
- l'amortissement des immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2024 de manière linéaire selon la règle du prorata temporis ;
- la création de nouveaux comptes ou la modification de certains comptes.

Compte tenu de ce changement de nomenclature et conformément à la délibération n° 2023-09-05 relative à l'adoption de la M57, la colonne BP n-1 pour le budget primitif 2024 n'est pas renseignée ; de ce fait un tableau comportant le rappel des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2023 et les propositions d'ouverture de crédits pour l'exercice 2024, détaillé au niveau le plus fin de la nomenclature M57, est annexé au projet de délibération.

La M57 entraîne aussi une modification du vote des autorisations de programme en section d'investissement, celles-ci sont votées lors de délibérations budgétaires (Budget primitif, Budget supplémentaire, Décision modificative) et par conséquence elles ne donnent lieu à une délibération distincte.

De même, la M57 donne la faculté au conseil municipal de déléguer à Madame le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Ainsi la délibération relative au vote du budget primitif 2024 se présente de la manière suivante :

- les modalités de vote du budget primitif 2024
- les taux de fongibilité pour 2024
- les crédits qui seront ouverts au budget primitif 2024 (sections d'investissement et de fonctionnement, les crédits affectés aux opérations d'équipement)
- les autorisations de programme.

S'agissant des modalités de vote du budget primitif 2024, il est proposé de le voter par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », sans vote formel sur chacun des chapitres. Les provisions seront semi-budgétaires.

S'agissant des taux de fongibilité, Madame le Maire vous propose de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

section de fonctionnement : 7,5 %section d'investissement : 7,5 %

Concernant les montants prévisionnels du budget primitif 2024 et de façon synthétique, je vous rappelle les éléments suivants :

<u>Le budget primitif 2024 s'élève globalement</u> à 17 067 111,84 € dont 11 996 374 € en section de fonctionnement et 5 070 737,84 € en section d'investissement.

Cette proposition intègre la reprise des restes à réaliser 2023 et l'affectation des résultats votée précédemment.

Il se décompose comme suit :

a) Pour la section de fonctionnement

> en dépenses :

- 3 270 180 € pour les charges à caractère général
- 6 150 000 € pour les charges de personnel
- 70 000 € pour les atténuations de produits
- 1 688 594 € pour les autres charges de gestion courante
- 173 000 € pour les charges financières
- 5 000 € pour les charges spécifiques
- 10 300 € pour les provisions
- 429 300 € pour les dotations aux amortissements
- 200 000 € de virement à la section d'investissement.

Par rapport au Budget Primitif 2023, cette masse de dépenses progresse de 0,11 % hors virement à la section d'investissement et amortissement des immobilisations. Une présentation détaillée vous a été présentée en Commission Finances.

Afin de financer les projets communaux, le virement à la section d'investissement reste stable par rapport au niveau du Budget Primitif 2023 et atteint 200 000 €.

La M57 modifiant l'affectation de certaines dépenses du chapitre 67 « Charges spécifiques », les crédits pour les bourses, les prix et les subventions exceptionnelles sont inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

> en recettes :

Elles s'équilibrent avec l'affectation partielle du résultat de fonctionnement 2023 qui a fait l'objet d'une reprise lors de ce conseil municipal.

La progression du chapitre 70 « produits des services » de 3,38 % est imputable à la hausse des prévisions de recettes issues des redevances et droits des services à caractère de loisirs et à la refacturation de charges de personnel et de charges fonctionnelles au CCAS de Marck. S'agissant des autres produits des services, ceux-ci ont été évaluées avec prudence.

La hausse du chapitre 73 « Impôts et taxes » de 1,62 % est liée notamment à la revalorisation des bases locatives cadastrales de 3,9 % entraînant une hausse des prévisions budgétaires de plus de 166 000 € et à l'ajustement de la dotation de solidarité communautaire qui progresse de plus de 48 000 €. Les prévisions budgétaires tiennent compte également de la baisse du Fonds de péréquation des ressources communales (FPIC) et de la taxe additionnelle aux droits de mutation, les prévisions 2024 tenant compte des baisses enregistrées sur l'exercice 2023.

La hausse du chapitre 74 « Dotations et participations » de 1,75 % est en lien avec les aides de l'Etat et du Département pour les contrats aidés, les prévisions étant inscrites à ce chapitre

et non plus au chapitre 013 « Atténuations de charges ». Les prévisions tiennent compte de la hausse de l'aide de l'Etat pour le fonctionnement de l'espace France Services, de l'ajustement des prévisions au titre des aides de la CAF pour le fonctionnement des services de la crèche calculées en fonction des déclarations faites auprès de cet organisme et de l'ajustement de la dotation pour les titres sécurisés à celle perçue en 2023. Les autres dotations et participations notamment la DGF ont été évaluées avec prudence.

Les prévisions budgétaires au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » progressent de 46,96 %. Ce chapitre enregistre les revenus des immeubles mais également à compter de 2024 les remboursements de sinistres suite à la mise en place de la M57.

Avec la M57, le chapitre 77 « Produits spécifiques » enregistre uniquement les recettes issues de mandats annulés sur exercices antérieurs.

Une présentation détaillée des recettes de fonctionnement vous a été présentée en Commission Finances.

b) Pour la section d'investissement

> En dépenses :

- Le remboursement en capital de la dette et cautionnement pour 632 000 €
- Les dépenses prévues l'année dernière se poursuivant dans le cadre des restes à réaliser, pour un montant de 575 707 €
- Des dépenses nouvelles, conformément au débat budgétaire pour 3 135 198,42 € dont 500 000 € pour le financement des travaux de réfection des allées des Chardonnerets, des Fauvettes et des Pinsons ; 1 052 888,42 € pour des travaux divers de voirie, d'éclairage public, de signalisation et de sécurité ; 152 600 € pour des travaux d'aménagement des espaces extérieurs ; 803 400 € pour des travaux de réfection et d'aménagement des équipements sportifs ; 178 000 € pour l'acquisition de matériel et mobilier pour les écoles et les travaux de réfection de la toiture de l'école maternelle des Hautes-Communes et d'autres travaux et acquisitions pour 448 310 € ; le détail de ces nouvelles inscriptions budgétaires figure dans le document « Détail de la section d'investissement 2024 », de la page 1 à 6 et vous a été présenté en Commission Finances.
- Les opérations d'ordre pour 460 112 €
- Et le déficit d'investissement de 2023 de 267 720,42 €.

Les recettes équilibrent les dépenses avec :

- Des dotations (FCTVA et taxes d'aménagement) pour 290 000 €
- Les subventions d'investissement pour un montant prévisionnel de 1 156 676 € auxquels s'ajoutent 915 690 € de restes à réaliser; le détail de ces subventions figure dans le document « Détail de la section d'investissement 2024 » de la page 8 à 12 et vous a également été présenté en Commission Finances
- Un cautionnement pour 2 000 €
- Le remboursement partiel d'un prêt accordé en 2022 à une association sportive marckoise pour 7 000 €
- Des cessions foncières pour 387 546 €
- Des remboursements par la FDE de travaux d'effacement des réseaux électriques basse tension pour 198 377 € en restes à réaliser
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections et les opérations patrimoniales pour 723 100 €
- La part de l'excédent de fonctionnement 2023 affecté à l'investissement pour 1 190 348,84 €

 Le virement provenant de la section de fonctionnement pour un montant de 200 000 €

S'agissant des autorisations de programme (AP), les opérations d'équipement n° 9036, 9039, 9041 et 9042 sont gérées en AP.

Les opérations d'équipement concernant les AP 9036 et 9041 étant terminées, les AP sont clôturées et fixées comme suit :

- AP 9036 : Aménagement de la Place de l'Europe et des rues adjacentes :
 - AP voté en 2023 : 5 622 353 €
 - Révision de l'AP en 2024 : 5 421 €
 - Montant révisé et final de l'AP : 5 616 932 €
 - CP antérieurs au 01/01/2024 : 5 616 932 €
- AP 9041 : Rénovation de la rue du Canal :
 - AP voté en 2023 : 401 171 €
 - Révision de l'AP en 2024 : 4 568 €
 - Montant révisé et final de l'AP : 396 603 €
 - CP antérieurs au 01/01/2024 : 396 603 €

Les AP concernant les opérations d'équipement 9039 et 9042, Madame le Maire vous propose de les réviser de la manière suivante afin de tenir compte de leur évolution :

- AP 9039 : Réfection du quartier des Hautes-Communes :
 - AP voté en 2023 : 1 789 068 €
 - Révision de l'AP en 2024 : 33 120,97 €
 - Montant révisé de l'AP : 1 755 947,03 €
 - CP antérieurs au 01/01/2024 : 1 716 298,03 €
 - CP ouverts pour 2024 : 39 649 €
- AP 9042 : Réfection des allées des Fauvettes et des Pinsons :
 - Modification du libellé de l'AP en « Réfection des allées des Chardonnerets, des Fauvettes et des Pinsons » afin de prendre en compte les travaux de voirie de l'allée des Chardonnerets
 - AP voté en 2023 : 410 000 €
 - Révision de l'AP en 2024 : + 140 607 €
 - Montant révisé de l'AP : 550 607 €
 - CP antérieurs au 01/01/2024 : 0 €
 - CP ouverts pour 2024 : 550 607 € dont 50 607 € de restes à réaliser 2023. »

Monsieur William BOUCHEL déclare que son groupe s'abstiendra pour être cohérent avec son vote lors du ROB.

ADOPTE PAR 29 VOIX POUR & 3 ABSTENTIONS

2.6 Finances – Subventions de fonctionnement 2024

2.6.1 Budget du CCAS et ses budgets annexes

Le Centre Communal d'Action Social est un service administratif qui anime une action générale de prévention et de développement social. Ainsi le CCAS de Marck propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale et mène des actions en faveur des personnes âgées comme la distribution du colis de Noël ou l'organisation d'un repas annuel. Le CCAS gère également une résidence autonomie, le Foyer des Personnes Âgées de Marck et diverses bourses notamment l'accession à la propriété, la mobilité internationale et la bourse au permis de conduire.

Il gère également le suivi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) solidarité et socioprofessionnel.

A compter de 2024, le CCAS s'est vu confier la gestion de résidences comme « la résidence des thermes » destinées exclusivement à usage de logements foyers au profit de personnes âgées, non habilitées à l'aide départementale, non tarifées au titre des soins et non tarifées au titre de la dépendance. Pour gérer ces résidences, un budget annexe au CCAS a été créé.

Madame le Maire laisse la parole à Madame Sophie MILLIEN pour présenter cette délibération.

INTERVENTION DE MADAME SOPHIE MILLIEN

« Le financement du CCAS est assuré en grande partie par la commune par le biais de subventions de fonctionnement.

Entre 2021 et 2023, la part représentative de la subvention de fonctionnement versée par la commune au CCAS représente en moyenne plus de 81 % du montant total des recettes de fonctionnement perçues par le CCAS; quant au FPA, elle représente en moyenne près de 41 % des recettes de fonctionnement perçues par le FPA. S'agissant du nouveau budget annexe enregistrant les dépenses et les recettes relatives à la gestion de nouvelles résidences logements, la subvention communale représente 94 % de ses recettes en 2023.

Pour l'exercice de leurs missions, Madame le Maire vous propose d'attribuer au budget du CCAS et à ses budgets annexes, les subventions 2024 suivantes :

- CCAS: 369 000 €
- Foyer des Personnes Agées (FPA): 128 200 €
- Résidences Logements pour Personnes Âgées (RLPA): 57 900 €

Soit un total de 555 100 €. Pour rappel, en 2023, sur les 598 150 € votés, 383 014,78 € ont été versés.

Dans la globalité, les subventions allouées au CCAS régressent en 2024 de 43 050 €.

Pour le budget principal du CCAS, la diminution est liée notamment à la baisse des charges d'énergie et à l'ajustement des crédits pour les bourses.

S'agissant du budget annexe FPA, la subvention régresse du fait d'une hausse de ses recettes issues des repas du Restaurant et des redevances des logements de la Résidence de l'Âge d'Or ainsi qu'à la régularisation du forfait autonomie pour l'année 2023.

Quant au budget annexe RLPA, la subvention est en hausse compte tenu de la gestion de la Résidence les Thermes à compter du mois de février 2024.

Les subventions ne seront versées qu'en fonction des besoins de trésorerie de ces budgets ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.6.2 Associations locales et d'utilité publique

Madame le Maire rappelle, une nouvelle fois, le soutien important de la commune aux associations marckoises quel que soit leur domaine d'intervention : culturel, sportif, artistique, éducatif, ...

Madame le Maire tient à remercier l'ensemble des bénévoles pour leur engagement et leur investissement.

Madame le Maire laisse la parole à Madame Laurence LOUCHEZ pour présenter cette délibération.

INTERVENTION DE MADAME LAURENCE LOUCHEZ

« La commune apporte une aide financière aux associations marckoises auxquels il faut rajouter les moyens matériels mis à disposition à titre gratuit : équipements sportifs, salles, podium, charges de fluides et d'entretien ...

En 2023, sur les 447 511 € votés, 441 261 € ont été versés aux associations. Malgré l'attribution d'une subvention de fonctionnement, certaines associations n'ont sollicité aucune demande de versement comme I Love Cheerdance, l'Asso des Randonneurs de la Côte d'Opale, Les Jardins d'Eole Terre de Vie, le Cany Club Marck, la Prévention Routière, l'APF France Handicap, les Restaurants du Cœur et le GDON. D'autres ont sollicité un versement partiel de leur subvention, il s'agit des Amis de l'Âge d'Or et du Comité de Jumelage.

Pour 2024, l'ensemble des subventions proposées dans cette délibération représente 449 761 €, soit 4 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget de la ville.

Certaines associations verront leur subvention de fonctionnement 2024 progresser; il s'agit notamment du FJEP Football, du Ping-Pong Club Marckois, du BCM Loisir, du Tennis Club de Marck, de l'Association Marck Judo et de l'Amicale du Personnel Communal.

L'association Point d'Union Famille se verra octroyer une subvention de fonctionnement en 2024. D'autres associations n'ont pas sollicité de subvention de fonctionnement pour 2024; il s'agit de l'association Danse de Salon de Marck et du Cany Club Marck.

Madame le Maire vous propose d'attribuer les subventions 2024 telles que présentées dans le projet de délibération à savoir :

- Les subventions seront versées aux associations selon les modalités décrites dans les conventions de financement conclues entre la commune et les associations ;
- Les subventions 2024 non sollicitées par les associations au 30/11/2024 seront annulées ;
- Les soldes des subventions 2024 non sollicités par les associations au 30/11/2024 seront annulés.

Il est rappelé que les élus qui sont membres dirigeants, ou président d'honneur ou ont un lien de parenté avec un des membres du bureau d'une association pour laquelle le Conseil Municipal propose de verser une subvention de fonctionnement 2024 ne doivent pas participer au vote afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Ainsi ne prennent pas part au vote pour les associations suivantes :

L'OMS : Fabrice MARTIN, Laurence LOUCHEZ, Daniel LENGLIN, Evelyne FIOLET, Sandrine BRANLY, Christopher BRANCQUART, William BOUCHEL,

Le Comité des Fêtes et de la Culture de MARCK : Corinne NOEL, Laurence LOUCHEZ

Le Centre Social et Culturel J.Y Cousteau : Corinne NOEL, Fabrice MARTIN, Daniel LENGLIN, Quentin WILLAUME, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Laurence LOUCHEZ, Sophie MILLIEN

Le Comité de Jumelage : Corinne NOEL, Fabrice MARTIN, Laurence LOUCHEZ, Quentin WILLAUME, Annie DESORT, Evelyne FIOLET, William BOUCHEL, Céline BOUCHEL

Trans'en'danse : Evelyne FIOLET L'AS MARCK Pétanque : Corinne NOEL Amicale du Personnel : Corinne NOEL

GDON: Véronique DUMONT-DESEIGNE, Pierre-Henri DUMONT »

Monsieur William BOUCHEL explique qu'il n'est plus DDEN et qu'il peut donc participer au vote.

Monsieur William BOUCHEL demande des explications sur le non versement des subventions à certaines associations en 2023 et notamment aux Restos du Cœur.

Monsieur William BOUCHEL déclare que cette situation est étonnante car du fait du contexte économique, le nombre de bénéficiaires augmente.

Madame le Maire répond que la commune ne verse pas aux associations qui ne demandent pas leur subvention.

En aucun cas, la commune refuse le versement d'une subvention aux associations.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT confirme qu'en 2024, la subvention de 1 000 euros a été budgétisée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.6.3 Coopératives scolaires et USEP

Dans l'ensemble des écoles, la commune investira près de 192 134 euros en 2024, afin de s'assurer que nos enfants étudient dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit de travaux de rénovation et d'entretien essentiellement mais également l'acquisition de matériels :

- La rénovation de la toiture de l'école des Hautes Communes ;
- Acquisition de matériel informatique ;
- Acquisition de mobilier;
-

La commune soutient aussi ses écoles au quotidien en allouant un budget de 34 euros par élève à chaque école, somme servant à financer les projets et achats décidés par l'équipe enseignante.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Quentin WILLAUME pour présenter cette délibération.

INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME

« Chaque année, la commune verse une subvention aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires de la commune et participe aux frais de fonctionnement relatifs à l'USEP. Ces aides financières sont calculées sur la base de 1,3 € par élève pour les coopératives scolaires et de 1,70 € par élève pour l'USEP.

Madame le Maire vous propose d'accorder les subventions pour 2024 aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires et aux écoles affiliées à l'USEP telles que présentées dans le projet de délibération ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.7 Finances – Fiscalité directe locale – Fixation des taux 2024

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-HENRI DUMONT

« La Loi de finances pour 2020 prévoyait une suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales entre 2020 et 2022. Depuis le 1^{er} janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Mais le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants continu à être perçu par les communes. Celles-ci ont donc retrouvé leur pouvoir de fixation du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants depuis 2023.

En 2021, le taux de référence du foncier bâti (FB) était égal à 41,45 % correspondant à la somme du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties communal 2020 (19,19 %) et du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département (22,26 %). Ces informations figurent sur la page 2 de l'état 1259 qui vous a été annexé au projet de délibération.

Pour garantir aux communes une compensation intégrale de leur perte de taxe d'habitation, un coefficient correcteur calculé par la DDFIP s'applique chaque année et ce, depuis 2021, au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties afin de supprimer les écarts de produits générés par la réforme. Ce coefficient correcteur sera propre à chaque commune et figé pour les années suivantes. Celui de la commune est fixé à 1,178011.

Suite à la mise en ligne de l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale pour 2024 sur le portail de la gestion publique, les bases d'imposition prévisionnelles 2024 des taxes de foncier bâti et de foncier non bâti s'élèvent à :

- 8 754 000 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (soit + 4,74 % par rapport à 2023),
- 281 800 € pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (soit + 3,95 % par rapport à 2023),
- 252 600 € pour la taxe d'habitation répartis comme suit :
 - 186 900 € pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (soit -15,6 % par rapport à 2023)
 - 65 700 € pour la taxe d'habitation sur les logements vacants (soit -23,7 % par rapport à 2023).

Le coefficient correcteur étant supérieur à 1, cela indique que la commune est sous-compensée. Elle percevra donc outre les produits des taxes directes locales un complément de ressources fiscales estimé à 660 722 € pour 2024.

La commune a décidé de ne pas augmenter les taux communaux en 2024.

Ainsi, Madame le Maire vous propose de les fixer pour 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 19,15 % (maintien au même niveau de 2017)
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 41,45 % (maintien au même niveau de 2021)
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : 54,97 % (maintien au même niveau de 2017).

Le produit attendu 2024 des taxes à taux voté est donc de 3 831 811 € ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.8 Finances – Subvention exceptionnelle – Basket Club Loisirs de Marck

Madame le Maire rappelle que la commune peut, en complément de la subvention de fonctionnement allouée chaque année aux associations, apporter son soutien sur des actions spécifiques en leur versant une subvention exceptionnelle.

Ainsi, depuis le début de l'année 2023, plusieurs associations marckoises ont pu bénéficier de subventions exceptionnelles à savoir : l'AS Marck Judo, le Basket Club de Marck, le Ping-Pong Club de Marck, l'association Les Islandais Char à Voile et Twirl Dance.

INTERVENTION DE MADAME LAURENCE LOUCHEZ

« Ce soir, il s'agit d'apporter notre soutien au Basket Club Loisirs de Marck pour l'acquisition de trophées spécifiquement sérigraphiés pour les 10 ans du club.

Après étude de leur demande, l'OMS a émis un avis favorable.

Madame le Maire propose donc d'attribuer une subvention exceptionnelle selon les modalités définies dans le projet de délibération de 420,50 € au Basket Club Loisirs de Marck ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

3.1 Environnement – Convention de partenariat avec le conservatoire des espaces naturels – autorisation

Le réchauffement climatique, la multiplication des événements climatiques intenses : tempête, pluies, ... prouvent que chacun d'entre nous, mais aussi notre commune, devons modifier nos pratiques et construire une ville de demain qui prend en compte ces enjeux.

La commune s'investit dans la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité au travers d'actions comme par exemple la réalisation d'un verger conservatoire à l'arrière de la ferme des Aigrettes, la plantation de micro forêts au sein du parc Simone Veil, des bandes de gazon fleuri le long de certaines routes, le réaménagement de l'étang des Dryades, ...

Encore un autre exemple avec la prochaine délibération.

INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-MICHEL TACCOEN

« Dans le cadre de sa politique de préservation de l'environnement et de la biodiversité, le Conservatoire a longtemps été partenaire de la Commune de Marck à travers une mission d'assistance à la gestion du site naturel de la ferme des Aigrettes. En effet, ce lieu à vocation pédagogique est adossé à un boisement diversifié accueillant une colonie d'Aigrettes.

Le Conservatoire y a mené historiquement des inventaires naturalistes et y a assuré une mission d'assistance à la gestion et de valorisation pédagogique à travers des animations de découverte de la nature.

Le Conservatoire est aussi co-gestionnaire depuis 2020 du site naturel des Hemmes de Marck, domaine public maritime, présentant un caractère naturel et paysager extraordinaire et support de nombreux usages dont une activité cynégétique importante. Le Conservatoire, en lien étroit, avec les services de l'Etat, la Commune et l'Association de chasse maritime du Calaisis a pu élaborer un plan de gestion mis en œuvre collégialement pour ce site exceptionnel.

La Commune et le Conservatoire se sont rencontrés à l'automne 2023, afin de poser les bases d'un partenariat global visant à mieux connaître, mieux gérer et mieux valoriser le patrimoine naturel communal de Marck à travers des actions d'inventaires, de gestion et de sensibilisation du public. C'est l'objet du présent partenariat.

Dans le cadre de ses missions statutaires et de l'agrément État-Région obtenu en juillet 2013 (en application du décret et de l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011; Loi Grenelle 2), le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, via son plan d'actions quinquennal, développe des missions d'expertises pour la connaissance, la gestion, la préservation et la valorisation des espaces naturels. A ce titre, le Conservatoire est identifié comme un partenaire important dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur du patrimoine naturel. Ainsi, le Conservatoire met à disposition des services de l'État et des collectivités volontaires ses compétences scientifiques, techniques et pédagogiques pour garantir une préservation durable du patrimoine naturel.

Forts de motivations communes pour la préservation du patrimoine naturel de Marck, la Commune et le Conservatoire ont décidé de sceller un partenariat visant à préserver le patrimoine naturel.

Madame le Maire vous propose d'approuver ce partenariat et de l'autoriser à signer la convention correspondante annexée à cette délibération ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ce projet ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

3.2 Cadre de vie – Projet de construction de 58 logements locatifs rue Henri Matisse - dénomination de rue

INTERVENTION DE MADAME THERESE CARBONNIER

« Il y a lieu de dénommer la voirie qui desservira la résidence dite « les ursulines » composée de 32 logements locatifs et de 26 logements pour séniors de la société « INVESTIMMO », actuellement en cours de construction, située dans le guartier des Dryades sur l'Avenue Matisse.

Au vu de la proximité avec les rues du quartier dit des peintres et dans un souci de féminiser les prochaines dénominations de rue, Madame le Maire vous propose le nom de Rosa Bonheur, artiste peintre française du XIXème siècle, pour cette impasse ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

3.3 Cadre de vie – Engagements quartiers 2030 - Autorisation

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-HENRI DUMONT

« Par courrier en date du 25 janvier 2024, la commune a sollicité Madame la Présidente de la communauté d'agglomération afin d'identifier le quartier Schweitzer comme « poche de pauvreté » dans le cadre de la nouvelle contractualisation Politique de la Ville « Engagements quartiers 2030 ».

En effet, la ville de Marck a compté, de 2000 à 2014, un quartier en géographie prioritaire de la politique de la ville, les Hautes-Communes.

Ce quartier est « sorti » de la géographie prioritaire le 1er janvier 2015 pour devenir un « quartier de veille ».

Ce changement est dû à l'évolution des critères de définition de ce dispositif et notamment dû au seuil minimum d'habitants.

Cette appellation « quartier de veille » disparaît aujourd'hui suite au décret relatif à l'actualisation de la géographie prioritaire du 28 décembre 2023 pour devenir une « poche de pauvreté ».

L'indicateur principal permettant d'objectiver la situation économique et sociale du quartier Schweitzer est l'Indice de Position Sociale (IPS) renseigné par l'école primaire de rattachement qui est de 80. A titre de comparaison, en moyenne dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) en France, l'IPS est de 75 et 85 en Réseau d'Éducation Prioritaire (R.E.P.).

Les moyens mobilisables mis en place dans ce cadre permettent d'utiliser le cadre partenarial du contrat de ville pour s'assurer d'une mobilisation effective des fonds de droit commun de chaque partenaire ou administration et de solliciter des crédits État politique de la ville (programme 147), sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville. Ces crédits pourront représentés au maximum 2.5 % de l'enveloppe départementale.

La commune souhaite poursuivre son action sur ce quartier.

Le bailleur Flandres Opale Habitat s'est d'ailleurs lancé en lien avec la commune sur une rénovation de grande ampleur des logements, 76 000 euros par logement : isolation thermique, mise aux normes électriques, salle de bain ...

La commune a également lancé une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification complète des espaces publics du quartier et réfléchit à la création d'un équipement de proximité à vocation culturelle.

C'est pourquoi, Madame le Maire vous propose de l'autoriser à signer le document cadre dont le projet d'extrait sur le quartier Schweitzer a été déposé sur vos tables ainsi que tout document à intervenir ».

Monsieur William BOUCHEL demande si la commune a été consultée pour le choix des couleurs concernant la rénovation du quartier Schweitzer.

Les couleurs choisies sont ternes et tristes.

Madame le Maire répond que le bailleur est venu présenter le projet de rénovation et le choix des matériaux et couleurs. Il est prévu que certains soubassements soient peints en couleur champagne pour égayer le quartier.

Madame le Maire confirme que les matériaux sont de qualité et les travaux également.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT rappelle que les travaux sont estimés à 4 000 000 € ce qui est une somme conséquente. Le bailleur a choisi de rénover cette résidence en priorité ce qui est une chance pour les locataires qui vont bénéficier d'un logement mieux isolé.

Parfois, le choix de certains coloris peut aussi augmenter le prix de la rénovation.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT termine en expliquant que la réflexion menait par la commune sur la requalification du quartier et la création d'un espace culturel permettra d'embellir le quartier.

Monsieur William BOUCHEL fait remarquer que le soubassement couleur champagne est déjà vert avec la tonte du gazon.

Madame le Maire répond que cette information sera transmise au bailleur.

Madame la Maire précise que les couleurs sombres favorisent l'entretien.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 EDUCATION – JEUNESSE

4.1 Education - Convention de cofinancement relative à l'expérimentation d'une tenue vestimentaire commune dans les écoles publiques volontaires – Autorisation

Fin décembre, la ville de Marck s'est positionnée favorablement pour expérimenter le port de la tenue unique à l'école.

Conformément à son habitude, la commune a décidé d'associer les habitants et donc les parents d'élève à ce projet.

Le 26 janvier, chaque famille a été invitée à voter pour ou contre le port de la tenue unique à l'école. Par ce vote, la municipalité souhaitait connaître l'avis des parents d'élèves avant de confirmer à l'État sa participation à l'expérimentation.

Avec plus de 50 % de participation, les parents d'élèves ont majoritairement validé l'expérimentation du port de la tenue unique à la rentrée prochaine dans 4 des 5 établissements de la commune (les deux écoles du Moulin, Hautes-Communes et Aéroport).

Suite à ce référendum, la décision finale revenait aux conseils d'école puisque la mise en place du port de la tenue unique nécessite la modification du règlement intérieur de chaque école pour rendre obligatoire cette mesure.

Seul le conseil d'école du groupe scolaire élémentaire de l'aéroport a suivi l'avis du référendum et a voté favorablement et expérimentera le port de la tenue unique à la rentrée prochaine.

Afin de poursuivre notre démarche participative, une concertation a été entreprise avec les représentants de parents d'élèves et les enseignants de l'école de l'Aéroport pour le choix du trousseau et un vote a été organisé auprès de tous les parents et enfants de l'école. Finalement, le choix se porte sur un ensemble de 2 blouses, un sweat et un tee shirt en élémentaire et de deux blouses en maternelle.

Pour rappel, afin de ne pas faire supporter aux familles la charge financière de ce test, la ville et l'Etat prendront l'intégralité des coûts en charge.

Les appels d'offre sont en train d'être préparés par les services, avec une demande claire de la municipalité : privilégier la fabrique en France. De la même manière, nous ferons orienter les travaux de broderie par les entreprises locales.

La participation de l'Etat est contractualisée au travers d'une convention, objet de la prochaine délibération.

INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME

« L'expérimentation de port de la tenue unique à l'école vise à développer l'esprit d'appartenance, de lutter contre le harcèlement scolaire et de favoriser l'égalité et surtout la réussite des élèves.

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse souhaite apporter son soutien à ces démarches et à en assurer l'évaluation.

Aussi, l'expérimentation sera cofinancée à hauteur de 50% par l'État (dans la limite d'un montant maximum de 100 € par élève) et 50 % par la municipalité.

Toutes les modalités sont définies dans le projet de convention de cofinancement ci-après annexé.

Madame le Maire sollicite ainsi l'accord pour ce projet et l'autorisation de signer la convention de cofinancement relative à l'expérimentation d'une tenue vestimentaire commune dans les écoles publiques volontaires ».

Monsieur William BOUCHEL explique que son groupe va voter contre cette expérimentation de l'uniforme dans les écoles dont le coût de 120 000 € est important et somptuaire.

Cette somme aurait pu être utilisée pour les dépenses de fournitures scolaires dont le coût augmente régulièrement, les transports scolaires ou le poste d'intervenant sportif dans les écoles.

Monsieur William BOUCHEL explique également que l'expérimentation ne concerne qu'une école ce qui va créer de la disparité avec les autres écoles.

Madame le Maire répond que c'est une expérimentation et que l'Etat risque de la généraliser dès 2026.

Il serait dommage qu'aucune école de la commune teste la tenue unique pour apporter ses remarques et avis.

En fin d'année scolaire 2024/2025, un sondage sera réalisé afin d'obtenir l'avis des familles, des enfants et des enseignants.

Le budget n'est pas de 120 000 € puisqu'il s'agit de la somme nécessaire pour l'ensemble des écoles. Concernant les fournitures scolaires, la commune donne 34 euros par enfant pour chaque école et cette somme n'est jamais intégralement utilisée.

Il n'y a donc aucun intérêt à augmenter ce montant.

La commune donne également d'autres subventions en plus de cette somme.

Concernant le poste d'intervenant sportif dans les écoles, la commune ne souhaite pas le maintenir afin de limiter les charges de personnel et se dégager des marges de manoeuvre pour le personnel de la future médiathèque.

Les enseignants sont formés et compétents pour réaliser l'enseignement du sport avec leur classe.

Monsieur Quentin WILLAUME confirme les propos de Madame le Maire et explique que la commune propose à chaque école un budget d'investissement de 700 euros et accorde un certain nombre de subventions pour des projets pédagogiques comme le projet dragon ou poney proposé par l'école de l'aéroport.

Enfin, concernant le transport scolaire, toutes les sorties sur Marck sont gratuites et la commune a souhaité conserver une sortie par an avec un bus pour 2 classes dans un rayon de 40km (Calais, Boulogne, Dunkerque et Saint-Omer).

Les écoles peuvent également organiser des sorties complémentaires en s'autofinançant avec des actions des associations des parents d'élèves ou les coopératives scolaires.

Enfin, les écoles ont accès gratuitement aux sorties financées par la communauté d'agglomération comme la piscine, la voile, l'école des langues, la course d'orientation, ...

La commune a souhaité maintenir les sorties qui sont importantes pour la réussite des élèves et complémentaires aux actions menées dans les classes.

La majorité des sorties a été maintenue mais dans des conditions différentes par soucis d'économies budgétaires.

Les budgets sont surveillés et seront éventuellement revus en fonction des besoins des écoles comme par exemple si le prix du papier venait à augmenter.

Monsieur Quentin WILLAUME termine en expliquant que par rapport à d'autres communes, les écoles marckoises sont bien loties et fonctionnent dans de très bonnes conditions.

Certaines communes ne financent pas les transports ou les projets des écoles.

Les tarifs des repas de cantine sont par exemple les moins chers de l'agglomération.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT explique que le chiffre de 120 000 € HT correspond au budget nécessaire si l'ensemble des écoles de la commune participe à l'expérimentation.

Le chiffre annoncé est de 28 555 euros HT du fait qu'une seule école participe sachant que l'Etat prend en charge la moitié soit un coût de 15 000 €.

Cette somme n'est pas comparable avec celle du coût de 45 000 € du poste d'intervenant sportif.

Enfin, cette expérimentation permettra à la commune de donner son avis dans 2 ans au moment de la généralisation ou non du port de la tenue unique en France.

La commune a respecté une triple démocratie : celle du conseil municipal, celle d'un référendum auprès des parents d'élèves et celle des conseils d'école.

Un bilan sera effectué au bout de la première année si c'est concluant et que d'autres écoles veulent adhérer, elles le pourront. Si le bilan est négatif, la commune arrêtera l'expérimentation.

Madame le Maire explique qu'elle n'est pas d'accord avec le terme « discrimination » car l'expérimentation a été proposée à l'ensemble des écoles. Les conseils d'école ont fait le choix d'accepter ou non l'expérimentation.

ADOPTE AVEC 3 CONTRE

5 COMMUNICATIONS DIVERSES

ECOLES ET CENTRE DE LOISIRS

INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME

« CMJ

La chasse aux œufs du 1^{er} avril a remporté un énorme succès, plus un œuf n'était disponible à la fin de journée.

Près de 6 000 œufs ont été distribués lors de cette journée organisée par les jeunes du Conseil.

Accueils de loisirs

Durant les vacances du printemps, près de 140 enfants se sont inscrits pour profiter des activités de l'accueil de loisirs.

Un stage de piscine avec 25 enfants aura lieu la 1^{ère} semaine en partenariat avec la piscine Icéo.

Un stade poney avec 25 enfants aura lieu la 2^e semaine avec le Haras Côte d'Opale.

Les inscriptions pour l'accueil estival ont démarré le 1^{er} avril via le portail famille. Le recrutement est terminé et sera définitif lors des vacances d'avril ».

> PETITE ENFANCE

INTERVENTION DE MADAME SABRINA MERCIER

« Le mois de mars a été marqué par un évènement national incontournable » la grande semaine de la Petite Enfance.

Pour la huitième année consécutive, la Maison de la Petite Enfance s'est mobilisée pour mettre en place des ateliers sur le thème retenu pour 2024 « viens, je t'emmène... », l'occasion pour de nombreuses familles fréquentant la crèche, le jardin d'enfants ou le Relais Petite Enfance de partager des moments riches en surprise.

De la motricité, du créatif, de la découverte sensorielle, de la découverte culinaire, l'évènement était riche en programmation pour les 3 services :

- La crèche a choisi d'investir un espace différent pour chaque atelier et ainsi faire découvrir aux parents les lieux fréquentés tout au long de la journée : contes et comptines dans le lieu de vie, atelier sensoriel dans le dortoir, atelier culinaire dans la salle de restauration, tous au jardin et atelier de motricité libre
- Le jardin d'enfants a proposé un jeu de cherche et trouve géant, un atelier conte avec Mel et une histoire, de la motricité avec les vélos et trottinettes, de la peinture avec les petites voitures et pour finir, un voyage en 4 saisons qui a emporté parents et enfants.
- Quant au RPE, une histoire a été créée chaque jour de la semaine : la St Patrick le lundi, l'océan le mardi, la montagne le jeudi, la forêt le vendredi et la ferme le samedi. En accord avec le thème du jour, différentes activités ont été proposées, suivies d'un petit goûter. Le samedi en matinée, les parents ont été invités à venir découvrir le beau voyage des enfants, retranscrit dans un livre qu'ils ont pu emmener à la maison.

Entre ateliers et animations ludiques, installations extraordinaires, l'engouement pour cet événement a été sans surprise : le bilan est plus que positif.

Toutes ces actions favorisent les temps d'échange et de partage, les rencontres tout en mettant en lumière le travail des professionnelles Petite Enfance ».

> CCAS

INTERVENTION DE MADAME SOPHIE MILLIEN

« Evénements passés :

Le mercredi 13 mars s'est déroulé le traditionnel repas de Printemps des aînés au Complexe Hubert SEBAN de 12h00 à 19h00.

Celui-ci a rassemblé 187 convives ravies de partager ce moment de convivialité.

L'animation a été réalisée par le duo Ibiza. La restauration fut, quant à elle, assurée par le traiteur Aux délices du Palais (Monsieur FINOT Nicolas).

Ce jour, à 16h00, a eu lieu un goûter au sein de la salle commune de la résidence des Thermes en présence des résidents du béguinage et des résidents de Cap Energie.

Evénements à venir :

Le jeudi 23 mai (voir avec MLM) aura lieu la célébration de la fête des mères et pères au foyer de l'Age d'Or.

Le traditionnel repas de Ducasse se déroulera le mercredi 19 juin. La restauration sera assurée par France Evénement (Monsieur BURET Sébastien). Le tarif est de 30€ pour les marckois et de 35€ pour les extérieurs ».

> TRAVAUX

INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN

« Module 1 – Stade JC Agneray

Les travaux de toiture du module 1 réalisés par l'entreprise RAMERY sont terminés.

Pour accueillir au mieux nos jeunes du centre de loisirs, la pièce d'évolution fait l'objet d'un rafraichissement par les agents des Services Techniques.

• AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage, Maitre d'Œuvre) rue Robelin

L'Assistance à Maîtrise d''ouvrage pour la réfection de la rue Robelin a été désignée la semaine dernière

Après la réunion de lancement, le bureau d'études Etudis aura 4 mois pour faire des propositions d'aménagement.

AMO Ecole des Hautes Communes

L'école maternelle des Hautes Communes présente de nombreuses fuites tant au niveau de sa toiture que de ses façades.

Avant de lancer les travaux, une Assistance à Maitrise d'Ouvrage avait été lancée pour étudier la pertinence d'une réhabilitation ou d'une reconfiguration de l'école.

C'est le bureau d'études ETAC qui est adjudicataire pour cette mission.

Mairie

Le local de restauration pour les agents de la Mairie est presque terminé. Il ne reste à ce jour que les éléments de cuisine à poser. Le bureau et l'atelier de Mr SAILLY, notre informaticien sont opérationnels.

Fleurissement

Cette année le thème choisi est, comme tout le monde peut s'en douter celui des Jeux Olympiques. Les différents modules, validés par Madame le Maire, seront bientôt posés à différents endroits de la Ville. Ces modules sont réalisés par notre Service Menuiserie

Cette année 2024 est aussi l'année où le jury de la labellisation des villes et villages fleuris viendra nous rendre une visite. L'objectif de la commune est bien évidemment de conserver « les 3 fleurs ». Aussi, depuis un mois notre Service Cadre de Vie et Environnement œuvre dans toute la commune afin de préparer la venue du jury et en ayant toujours à l'esprit de rendre attirante la Ville pour ses administrés ».

> FETES

INTERVENTION DE MONSIEUR TONY MASSON

« Événements passés :

Depuis le dernier conseil municipal du 11 mars, les Marckois avaient rendez-vous avec une soirée cabaret le 23 mars dès 20h30 au complexe Hubert SEBAN. Au total, plus de 260 personnes ont profité des prestations de chanteurs locaux et d'un spectacle cabaret autour d'un bon repas.

Événements à venir :

Aura lieu ensuite le Salon du Bien-être les 13 et 14 avril au complexe des Dryades. Organisé par l'association Au bien-être Marckois, il rassemblera près de 50 exposants seront sur place pour répondre aux questions du public et réaliser une séance de massage, par exemple, si besoin. Au programme : magnétisme, réflexologie, massages, sophrologie, Qi Gong du bâton, yoga, praticienne chamanique, diététicienne, hypnose...

Le 24 avril, les jeunes Marckois et leurs parents ont rendez-vous avec le spectacle Merlin et Igor au complexe Hubert SEBAN. Deux séances sont prévues : une à 14h30 et une à 17h. Il est encore temps de s'inscrire!

Le 10 mai, les amateurs de magie ont rendez-vous avec le spectacle Grandes Illusions d'Aurélien le Magicien au complexe Hubert SEBAN.

Le 25 mai prochain, les Marckois pourront assister à la première édition du marché nocturne sur la place de l'Europe le 25 mai avec au programme : une quarantaine d'exposants, une paella géante préparée par le Bistrot de la Place, deux groupes de musique de Marck, un spectacle de cracheurs de feu et un DJ pour terminer la soirée.

Informations et réservations en ligne sur <u>www.ville-marck.fr</u> et en mairie ».

6 ARTICLE L. 2122.22 DU C.G.C.T.

- Décision n° 2024-03-02 relative à la cession du prêt de LBP de 243 000 € auprès de la Caisse Française de Financement Local
- Décision n°2024-DEC-03-01 relative à la régie de recettes jeunesse Accueil de loisirs Eté Modification des tarifs.

La séance se termine à 19h45